



Table des matières

	Page
1. But de la formation	3
2. Durée de la formation	4
3. Organisation des écoles	4
4. Conditions d'admission	6
5. Programme de formation	7
6. Evaluation, examens, diplôme	11
7. Protection de la santé	15
8. Dispositions finales	15

Prescriptions et Directives

pour les écoles reconnues par la
Croix-Rouge suisse offrant un
programme d'enseignement pour les

physiothérapeutes

**Bestimmungen des SRK für die Ausbildung von Physiotherapeutinnen und -therapeuten (PHY)
Prescriptions de la CRS pour la formation des physiotherapeutes (PHY)**

Revision vom 29. Mai 2001
Révision du 29 mai 2001

**Die Geschäftsleitung des SRK beschliesst die Revision der Ziffern 2 und 4 der Bestimmungen des Schweizerischen Roten Kreuzes für die Ausbildung von Physiotherapeutinnen und -therapeuten (PHY) vom 20. Juni 1990:
La Direction de la CRS décide la révision des chiffres 2 et 4 des Prescriptions de la Croix-Rouge suisse pour la formation des physiothérapeutes (PHY) du 20 juin 1990:**

2. Dauer der Ausbildung

Die Ausbildung dauert 4 Jahre.

Ein Ausbildungsjahr umfasst mindestens 44 Wochen, zu durchschnittlich 35 Stunden.

Bei Einführung von Studiengängen der Fachhochschule (FH) mit integrierter Berufsausbildung ist die Ausbildungsdauer anzupassen.

4. Aufnahmebedingungen

¹ Zur Diplombildung an einer Höheren Fachschule werden Kandidatinnen und Kandidaten zugelassen, welche über eine abgeschlossene Sekundarstufe II verfügen.

² Die Kandidatinnen und Kandidaten müssen den Nachweis erbringen, dass sie über eine für die gewählte Ausbildung ausreichende Allgemeinbildung und entsprechende Grundlagenkenntnisse in den naturwissenschaftlichen Fächern verfügen.

2. Durée de la formation

La formation dure 4 ans.

Une année de formation comprend au moins 44 semaines de 35 heures en moyenne.

En cas d'introduction de filières Haute Ecole Spécialisée (HES) comportant une formation professionnelle intégrée, la durée de la formation est à adapter en conséquence.

4. Conditions d'admission

¹ Sont admis à la formation de niveau diplôme dans une école supérieure spécialisée, les candidates et candidats ayant terminé une formation de niveau secondaire II validée par un titre.

² Les candidates et candidats doivent justifier d'une formation générale suffisante pour la formation choisie et de connaissances de base dans les branches scientifiques.



1. But de la formation

La formation de physiothérapeute *) donnée dans une école reconnue par la Croix-Rouge suisse a pour but de permettre aux élèves d'acquies les connaissances théoriques, les aptitudes pratiques et les comportements nécessaires à l'exercice de cette profession.

Le physiothérapeute diplômé

- possède des connaissances de base de la structure et du fonctionnement de l'organisme humain sain et malade, particulièrement des aspects biomécaniques et neurophysiologiques de l'appareil locomoteur,
- connaît les affections les plus courantes, en particulier les troubles que la physiothérapie est le plus à même de prévenir ou de soigner,
- connaît les effets de la kinésithérapie active et passive scientifiquement et empiriquement explicables, de même que ceux des autres méthodes de traitement physique,
- sait appliquer, de manière sûre, les mesures passives de la thérapie physique, de même que les différentes techniques de kinésithérapie, y compris la méthodologie et la didactique de l'instruction du patient (entraînement de la perception, analyse du mouvement),
- possède des connaissances de base du psychisme humain, du comportement des patients et des rapports entre le patient et le thérapeute,
- montre un comportement qui permet un traitement engagé envers les patients et la collaboration avec des membres d'autres professions médicales et sociales,
- est capable d'assumer ses responsabilités professionnelles et d'exécuter son travail de façon autonome.

Les écoles sont libres de réaliser d'autres buts qui complètent la formation.

*) Toutes les dénominations s'appliquent aux deux sexes.

2. Durée de la formation

La formation dure quatre ans.

3. Organisation des écoles

3.1 Généralités

En l'absence de dispositions plus détaillées dans ce chapitre, les "Prescriptions et Directives en matière d'organisation" du 12 octobre 1977 sont applicables à l'organisation des écoles.

3.2 Organe de surveillance

Les physiothérapeutes, les médecins et les répondants financiers sont représentés équitablement dans l'organe de surveillance.

3.3 Direction de l'école

La direction de l'école est assumée, à titre d'activité principale, par un physiothérapeute diplômé, ayant de l'expérience professionnelle. Celui-ci est préparé à ses tâches pédagogiques et administratives et possède les aptitudes requises pour les exercer.

Il dispense un enseignement professionnel et consacre une partie de son temps à l'exercice pratique de sa profession.



3.4 Corps enseignant

Les membres du corps enseignant justifient de connaissances de base étendues en physiothérapie, ainsi que de connaissances approfondies dans les branches qu'ils enseignent; ils sont préparés à assumer leurs tâches pédagogiques.

Ils consacrent une partie de leur temps à l'exercice pratique de leur profession.

3.5 Lieux de stage

Les élèves sont instruits, surveillés et évalués régulièrement par des physiothérapeutes diplômés, qualifiés et préparés à leurs tâches.

Le nombre de physiothérapeutes diplômés doit être égal au moins à celui des élèves.

3.6 Elèves

Les droits et les devoirs des élèves sont consignés dans le Règlement de l'école et dans le Règlement de promotion; ces documents sont remis aux élèves au début de la formation.

4. Conditions d'admission

Pour l'admission dans une école de physiothérapie, les conditions suivantes doivent être remplies:

- avoir 17 ans révolus;
- formation secondaire 1er degré;
- avoir des connaissances d'une deuxième langue nationale.

L'école apprécie les aptitudes physiques et intellectuelles et les qualités de caractère des candidates.



5. Programme de formation

5.1 Généralités

La formation consiste en

- une formation théorique, pratique et technique à l'école (50 %), ainsi qu'en
- une formation clinique pratique dans les lieux de stage (50 %).

5.2 Plan de formation

L'école élabore un plan pour l'enseignement théorique, pratique et technique, ainsi que pour la formation clinique pratique.

Le plan de formation est conforme au but de la formation et comprend la méthodologie des études comme suit:

- 1^{ère} année de formation: enseignement théorique et enseignement pratique et technique dans les branches de base I
- 2^{ème} et 3^{ème} année de formation: enseignement théorique et enseignement pratique et technique dans les branches de base II et cliniques ainsi que stage clinique
- 4^{ème} année de formation: stage clinique, cours de répétition, examens de diplôme

5.3 Formation à l'école

La formation à l'école doit préparer les élèves à travailler avec des patients.

Elle comprend au minimum 2'100 heures d'enseignement.

La formation à l'école se déroule sous forme de cours-blocs d'une journée ou d'une demi-journée ou de journées d'études.

5.4 Formation dans les lieux de stage

5.4.1 But des stages

Les élèves apprennent progressivement à

- établir un plan de traitement sur la base du diagnostic et des instructions du médecin ainsi que de leurs observations personnelles;
- appliquer les mesures physiothérapeutiques sous forme de traitement de groupe ou de traitement individuel et à en apprécier les effets;
- adopter un comportement adéquat avec les patients et leurs proches, avec les collaborateurs et en cas de conflit;
- s'adapter au rythme de travail de l'établissement et à organiser en conséquence leur activité,

afin de pouvoir, à la fin de leur formation, assumer les responsabilités d'un physiothérapeute diplômé.

La Matière à enseigner indique les matières de stage.

5.4.2 Branches professionnelles et durée

Durant la formation pratique, les élèves doivent avoir la possibilité de s'occuper de patients dans les domaines suivants:

- traitements physiques
- chirurgie
- médecine interne
- neurologie / neurochirurgie
- orthopédie
- rhumatologie

Une période de stage dure au moins 3 mois.



5.5 Branches enseignées

	Nombre de leçons à l'école
1. Anatomie (I et II)	280
2. Physiologie (I)	
3. Cinésiologie (I et II)	350
3.1 Théorie	
3.2 Enseignement pratique et technique	
4. Traitements physiques (I et II)	320
4.1 Théorie	
4.2 Enseignement pratique et technique	
5. Techniques	300
5.1 Facilitation neuromusculaire proprio- ceptive (PNF) (I et II)	
5.2 Thérapie manuelle (I et II)	
5.3 Hydrokinésithérapie (I)	
5.4 Suspensions et pouliothérapie (I)	

Branches cliniques

6. Pathologie	20
7. Chirurgie	120
7.1 Théorie	
7.1.1 Chirurgie générale	
7.1.2 Appareil locomoteur	
8. Obstétrique / Gynécologie	40
8.1 Théorie	
8.2 Enseignement pratique et technique	

9. Médecine interne	100
9.1 Théorie	
9.2 Enseignement pratique et technique	
10. Neurologie / Neurochirurgie	160
10.1 Théorie	
10.2 Enseignement pratique et technique	
11. Orthopédie	100
11.1 Théorie	
11.2 Enseignement pratique et technique	
12. Pédiatrie	40
12.1 Théorie	
12.2 Enseignement pratique et technique	
13. Psychiatrie	50
13.1 Théorie	
13.2 Enseignement pratique et technique	
14. Rhumatologie	100
14.1 Théorie	
14.2 Enseignement pratique et technique	
15. Thérapie respiratoire	40
16. Gériatrie	

Branches complémentaires

- 17. Ergothérapie
- 18. Questions professionnelles et juridiques
- 19. Croix-Rouge
- 20. Service sanitaire coordonné (SSC)

Les objectifs généraux avec la liste des matières figurent dans la Matière à enseigner.



6. Evaluation, examens, diplôme

6.1 Généralités

Les connaissances et les aptitudes de l'élève sont évaluées régulièrement pendant toute la durée de la formation et discutées avec l'élève.

La formation s'achève par un examen de diplôme.

6.2 Règlement de promotion

Le règlement de promotion de l'école contient toutes les dispositions essentielles relatives à la promotion de l'élève, en particulier:

- les conditions de promotion pour chaque phase de la formation,
- les conditions d'admission aux examens,
- l'énumération des interrogations, des travaux, etc., prévus dans le cadre des examens et des épreuves,
- la pondération des différentes prestations pour calculer les notes des examens et des épreuves,
- les conditions de réussite des épreuves et des examens,
- les conséquences de prestations insuffisantes sur la promotion.

6.3 Répétition d'une phase de la formation

Si l'élève ne remplit pas les conditions de passage à la phase suivante de la formation ou d'admission à l'examen de diplôme, il peut répéter une fois une seule phase de la formation.

6.4 Echelle des notes

6 = excellent	3,5= insuffisant
5,5= très bien	3 = faible
5 = bien	2 = très faible
4,5= assez bien	1 = nul
4 = suffisant	

La dernière note suffisante est 4,0. Les moyennes sont arrondies au dixième.

6.5 Organisation des examens

L'école organise ses examens conformément aux présentes Prescriptions et Directives et à son règlement de promotion; elle désigne un examinateur et un coexamineur pour chaque épreuve.

La CRS peut déléguer des experts à l'examen de diplôme; ils ne procèdent ni aux interrogations ni à l'attribution des notes.

6.6 Examens propédeutiques

Les branches de base font l'objet d'un examen après la 1ère et la 2ème année de formation et les branches cliniques au terme de la 5ème année.

6.7 Examen de diplôme

6.7.1 Date et but

Au cours des trois derniers mois de la formation, l'élève passe les épreuves de l'examen de diplôme, où elle montre si elle a atteint le but de la formation.



6.7.2 Admission à l'examen de diplôme

L'élève est admise à l'examen de diplôme, si:

- elle a réussi les examens propédeutiques,
- l'évaluation des stages est suffisante en moyenne,
- elle n'a pas manqué plus de 80 jours du temps effectif de formation. Les vacances et les cours suivis dans les corps de troupes ne sont pas considérés comme des absences.

6.7.3 Epreuves de diplôme

Les épreuves portant sur les aptitudes pratiques forment la partie principale de l'examen de diplôme. Elles comprennent

- l'élaboration d'un bilan et l'application d'un traitement complet à deux patients dans les domaines suivants:
 - chirurgie, rhumatologie ou orthopédie
 - médecine interne ou neurologie

ainsi que

- l'application complète d'un traitement relevant de la médecine physique.

Les épreuves pratiques durent 1 1/2 à 2 heures chacune.

Une interrogation orale fait suite à chaque examen pratique; l'élève peut ainsi expliquer les raisons de son traitement et répondre aux questions y relatives portant sur les branches de base et cliniques.

Ces interrogations durent chacune entre 20 et 30 minutes.

6.7.4 Réussite de l'examen de diplôme

Chacune des trois épreuves est notée.

L'examen de diplôme est réussi lorsque les trois notes sont suffisantes.

La note d'une épreuve est la moyenne des notes de l'examen pratique et de l'interrogation orale qui y fait suite; la note de l'examen pratique compte double.

6.7.5 Répétition de l'examen de diplôme

Si une des épreuves est sanctionnée par une note insuffisante, l'élève pourra la répéter une fois après un stage de 3 mois dans le domaine en question.

Si plus d'une épreuve de diplôme est sanctionnée par une note insuffisante, l'examen de diplôme doit être répété dans son intégralité après avoir refait la 4^{ème} année de formation.

L'examen de diplôme ne peut être répété qu'une seule fois.

6.7.6 Diplôme

Le diplôme délivré à l'élève qui a réussi l'examen de diplôme est contresigné et enregistré par la Croix-Rouge suisse.

De plus, l'école remet à l'élève un certificat qui indique les notes obtenues dans les épreuves propédeutiques (chiffre 6.6) et de diplôme (chiffre 6.7.3).



7. Protection de la santé

La Croix-Rouge suisse peut édicter des recommandations concernant la protection de la santé des élèves.

Les présentes Prescriptions et Directives ont été édictées par le Comité central de la Croix-Rouge suisse le 20 juin 1990. Elles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1991.

8. Dispositions finales

8.1 Application des Prescriptions et Directives

Les présentes Prescriptions et Directives sont obligatoires pour toutes les écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse offrant un programme pour la formation des physiothérapeutes. La sous-commission des physiothérapeutes de la Croix-Rouge suisse conseille la Croix-Rouge suisse pour la surveillance des écoles reconnues en ce qui concerne l'application des prescriptions qu'elle a édictées. La Croix-Rouge suisse peut autoriser des dérogations pour autant que la réalisation du but de la formation soit garantie.

8.2 Droit de recours

Les décisions du Service de la formation professionnelle de la Croix-Rouge suisse portant sur des dérogations aux Prescriptions et Directives sont pourvues d'une indication des voies de recours et peuvent être attaquées dans un délai de 30 jours.

CROIX-ROUGE SUISSE

Le président:

Karl Kennel

Le délégué à la formation professionnelle:

Peter Lutz



Matière à enseigner

selon les Prescriptions et Directives à l'usage des écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse offrant un programme pour la formation des

physiothérapeutes

Table des matières

Page

1. Anatomie (I et II)	4
2. Physiologie (I)	6
3. Cinésiologie (I et II)	8
3.1 Théorie	8
3.2 Enseignement pratique et technique	10
4. Traitements physiques (I et II)	12
4.1 Théorie	12
4.2 Enseignement pratique et technique	14
5. Techniques spéciales de physiothérapie	16
5.1 Facilitation neuromusculaire proprioceptrice (PNF) (I et II)	16
5.2 Thérapie manuelle (I et II)	17
5.3 Hydrokinésithérapie (I)	18
5.4 Suspensions et pouliothérapie (I)	19
6. Pathologie	20
7. Chirurgie	22
7.1 Théorie	22
7.1.1 Chirurgie générale	22
7.1.2 Appareil locomoteur	23
7.2 Enseignement pratique et technique	24
8. Obstétrique / Gynécologie	26
8.1 Théorie	26
8.2 Enseignement pratique et technique	27
9. Médecine interne	28
9.1 Théorie	28
9.2 Enseignement pratique et technique	29



	Page
10. Neurologie / Neurochirurgie	30
10.1 Théorie	30
10.2 Enseignement pratique et technique	31
11. Orthopédie	33
11.1 Théorie	33
11.2 Enseignement pratique et technique	34
12. Pédiatrie	36
12.1 Théorie	36
12.2 Enseignement pratique et technique	37
13. Psychiatrie	39
13.1 Théorie	39
13.2 Enseignement pratique et technique	40
14. Rhumatologie	41
14.1 Théorie	41
14.2 Enseignement pratique et technique	42
15. Thérapie respiratoire	43
16. Gériatrie	45
17. Ergothérapie	46
18. Questions professionnelles et juridiques	47
19. Croix-Rouge	49
20. Service sanitaire coordonné (SSC)	50

1. Anatomie (I et II)

Objectif général:

L'élève sera capable

- de présenter des bases de l'histologie et de l'embryologie,
- de décrire en termes techniques les détails de l'appareil locomoteur actif et passif et d'en expliquer les relations fonctionnelles,
- de décrire dans leurs structures les corrélations entre les différents systèmes d'organes, en utilisant la terminologie technique.

Matière:

Bases

- Morphologie des cellules et structure des tissus au niveau microscopique et submicroscopique
- Connaissances générales d'anatomie sur la structure du squelette, de l'appareil locomoteur et des organes
- Abrégé d'embryologie

Appareil locomoteur

- Membres supérieurs et ceinture scapulaire, membres inférieurs et bassin
 - Ostéologie
 - Arthrologie
 - Myologie



- Colonne vertébrale et thorax
 - Ostéologie
 - Arthrologie
 - Myologie
- Tête
 - Squelette
 - Musculature de la mastication, de la déglutition et de la mimique

Systeme nerveux

- Systeme nerveux central
 - Forme, position et structure du cerveau et de la moelle épinière
 - Voies et centres moteurs et sensitifs
 - Méninges, ventricules et vascularisation
- Systeme nerveux périphérique
 - Nerfs sensomoteurs: étendue et zones d'innervation des nerfs périphériques, leurs fonctions motrices et sensitives
 - Systeme nerveux végétatif: répartition, étendue et fonctions

Organes internes

- Topographie et structure des organes et des systèmes d'organes suivants:
 - Appareil cardio-vasculaire y compris le système lymphatique
 - Appareil respiratoire
 - Appareil digestif
 - Appareil urinaire et génital
 - Glandes endocriniennes
 - Peau et organes des sens

2. Physiologie (I)

Objectif général:

L'élève sera capable

- de citer les principes de fonctionnement et de régulation des organes et des systèmes organiques qui doivent être activés, inhibés ou dont il faut tenir compte dans le cadre d'une application de physiothérapie,
- de décrire la structure, les fonctions et l'importance des divers types de muscles du point de vue de leur action de récepteur et d'effecteur,
- de présenter les éléments essentiels de la structure et de la fonction des cellules nerveuses, des parties les plus importantes du système nerveux central et de leur interaction,
- de citer les notions de base de la physique et de la physiologie pour comprendre les techniques stimulantes et dérivatives couramment utilisées en médecine physique.

Matière:

Sang: composition; caractéristiques de fluidité; pression osmotique; coagulation; vitesse de sédimentation; hémoglobine; groupes sanguins; types d'hémophilie

Coeur: phases de contraction; courbe de pression du ventricule; forces de remplissage; loi de Frank et de Starling; formation et transmission de l'excitation; bruits cardiaques; mesure de la tension artérielle; tracé de la pression du pouls; performances cardiaques

Circulation: tension artérielle et fonction des artères; types de flux; lois hémodynamiques; régulation de la circulation; principes de régulation des circulations locales



Respiration: mécanique respiratoire; volumes respiratoires; performances respiratoires, gaz respiratoires et sanguins; composition de l'air alvéolaire; échanges gazeux; centres respiratoires; régulation automatique de la respiration; régulation chimique, extéroceptive et proprioceptive; respiration et travail; voies respiratoires

Thermorégulation

Aperçu des fonctions des glandes endocriniennes et d'autres organes internes

Physiologie du muscle

- Structure et caractéristiques des muscles: structure histologique en tant qu'organe et tissu; caractéristiques passives et mécaniques; classification des muscles striés
- Fonctions des muscles: formes de travail, de puissance et de contractions
- Mécanismes du recouvrement des fonctions perdues
- Chapitre spécial de la physiologie du muscle: particularités du muscle lisse; bases de l'électrodiagnostic classique des muscles du squelette et de l'électromyographie; bases physiologiques des méthodes traditionnelles d'excitation et d'activation musculaire; plaques terminales; atrophie et dystrophie musculaire; facteurs trophiques; possibilités d'entraînement du muscle; effets d'une immobilisation sur les muscles; dénervation et réinnervation; douleurs musculaires

Neurophysiologie

- Excitations; potentiels de repos et d'action; transmission des excitations
- Loi de la physiologie des excitations nerveuses (Pflüger) et des techniques de dérivation
- Physiologie des récepteurs et des synapses
- Eléments de la physiologie des réflexes: éléments de l'arc réflexe simple; exemples de réflexes spinaux
- Aperçu de la structure fonctionnelle du système nerveux central

3. Cinésiologie (I et II)

3.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'énumérer les particularités physiques, physiologiques et fonctionnelles de la motricité de l'être humain et de son développement,
- d'indiquer les processus sensomoteurs propres à la posture et au mouvement,
- d'établir le rapport entre les propriétés des tissus mésenchymateux et musculaires ainsi que les forces et conditions qui agissent sur eux,
- d'expliquer la formation de la posture et du mouvement ainsi que leurs troubles les plus fréquents,
- de citer les processus neurophysiologiques liés à l'apprentissage de la motricité et de l'automatisation,
- d'établir des relations appropriées entre les bases physiologiques et les techniques de physiothérapie.

Matière:

- Caractéristiques physiques, physiologiques et fonctionnelles de la motricité de l'être humain, vues aussi sous l'angle phylogénétique
- Aperçu de la sensorimotricité de l'être humain
 - Intégration de la perception en vue de la programmation de la motricité
 - Niveaux moteurs et leur interdépendance



- Performances motrices de la moelle épinière avec éléments de la physiologie des fuseaux musculaires
- Performances motrices du tronc cérébral
- Performances motrices du cortex cérébral
- Bases sensorimotrices des techniques de physiothérapie
- Psychomotricité sous l'angle neurophysiologique
- Composition des forces et conditions qui maintiennent, stimulent et portent préjudice aux tissus mésenchymaux et musculaires
 - Facteurs mécaniques; biomécanique; physiologie des articulations
 - Facteurs nerveux
 - Effets du fonctionnement et de l'entraînement
- Troubles de la posture et du mouvement dus au système nerveux central et périphérique
- Processus de réapprentissage, d'apprentissage et d'automatisation de la posture et du mouvement
- Motricité de l'être humain comme acte volontaire et possibilité d'expression

3.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- de citer les critères nécessaires à l'observation et à la perception de la posture et du mouvement,
- d'énumérer les caractéristiques de la norme hypothétique concernant le mouvement et la posture,
- de reconnaître sur elle-même et sur les autres les déviations de la norme concernant les proportions et le comportement cinétique, et de les apprécier comme causes potentielles des douleurs,
- d'utiliser ses connaissances théoriques sur le développement du mouvement pour interpréter et évaluer la cause et les effets des déviations de la norme,
- de percevoir avec tous les organes sensitifs son propre comportement cinétique et de les utiliser didactiquement pour corriger la posture et le mouvement du patient,
- de ressentir les effets d'un changement intervenant dans la posture et le mouvement sous la forme d'un accroissement de la force, de l'endurance et de la dextérité,
- de développer des exercices avec et sans engin en vue d'améliorer la mobilité, la dextérité, l'équilibre et l'endurance et de les adapter à la situation particulière du patient,
- d'inclure dans l'entraînement du mouvement des jeux, des danses et des représentations et de les utiliser pour l'enseignement individuel ou de groupe.

**Matière:**

- Systèmes d'orientation
- Critères d'observation et autres critères de perception
- Norme posturale et cinétique/marche
- Techniques de mesure et bilan
- Entraînement de la perception
- Identification et interprétation des déviations posturales et cinétiques
- Méthodologie et didactique de l'enseignement du mouvement et de la correction du mouvement/entraînement à la marche avec béquilles en tous genres
- Exercices sportifs avec et sans engin
- Danse, jeu et gestuelle
- Développement d'exercices dans des buts précis:
 - Mobilité
 - Dextérité
 - Capacité de réaction et réactions d'équilibre
 - Endurance et force
 - Posture, démarche et motricité quotidienne
 - Relaxation
- Enseignement donné à des groupes

4. Traitements physiques (I et II)

4.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de citer les effets aspécifiques, sans rapport avec les organes ou la forme d'application, de la thérapie physique sur l'ensemble de l'organisme,
- de reconnaître les réactions générales de l'organisme à des excitations utilisées à des fins thérapeutiques en tenant compte de l'individualité, de l'état actuel du patient ainsi que de la forme d'application,
- de décrire la structure, les fonctions et les réactions possibles des tissus, des organes et des systèmes d'organes sur lesquels la thérapie physique peut agir,
- d'expliquer les caractéristiques et les effets des énergies, des forces naturelles et artificielles utilisées dans la thérapie physique,
- de citer les caractéristiques chimiques et physiques des moyens utilisés en thérapie physique,
- d'indiquer les bases des effets de la balnéologie, de la climatologie, de la chronobiologie et de la planification thérapeutique,
- d'indiquer la façon dont se développent des états douloureux et les possibilités de les combattre au moyen d'agents physiques,
- de présenter les principes de la prévention sanitaire active,
- de citer les événements historiques importants survenus en médecine physique ainsi que les noms propres qui s'y rapportent.

**Matière:**

- Modification de la façon de réagir de l'organisme humain aux effets généraux de la thérapie physique
- Variations et variantes de réactivité possibles pour un patient ainsi que modes d'application et contre-indication qui en résultent
- Structure, fonctions et réactions
 - de la peau de l'être humain
 - du tissu conjonctif
 - des articulations
 - de l'organe axial
 - des organes internes, en particulier circulation sanguine, appareil respiratoire et glandes endocriniennes qui peuvent être influencées ou provoquées par la thérapie physique
- Caractéristiques et effets thérapeutiques des
 - Forces mécaniques
notions de base du massage, des techniques de mobilisation, des traitements par extension
 - Energies thermiques
thermorégulation
 - Forces électriques
notions de base de l'électrothérapie et de l'électrodiagnostic
- Caractéristiques chimiques et physiques des moyens suivants utilisés dans la thérapie physique:
 - Médicaments pour l'électrophorèse, air, eau, produits adjuvants au bain, péloïdes et lumière
- Notions de base de la balnéologie, de la climatologie, de la chronobiologie et de la planification thérapeutique

- Notions de base de la physiologie de la douleur et possibilités physiothérapeutiques permettant d'agir sur la douleur
- Principes de la prévention sanitaire active
 - Organisation de la vie
 - Sport et jeu
 - Remèdes traditionnels
 - Effets négatifs de la civilisation
- Les événements principaux de l'histoire de la médecine physique

4.2 Enseignement pratique et technique**Objectif général:**

L'élève sera capable

- d'exécuter correctement les divers traitements,
- de citer les indications, les risques et les contre-indications,
- de choisir et de doser la (les) technique(s) en fonction du résultat et de l'état actuel du patient; d'établir et de justifier un programme thérapeutique,
- de décrire les réactions attendues, d'évaluer les réactions observées et d'adapter la suite du traitement,
- d'utiliser correctement les moyens techniques et d'en indiquer les principes de fonctionnement.

**Matière:**

- Application des traitements physiques suivants sur un sujet cobaye et sur le patient:
 - **Electrothérapie**
Courant galvanique
Courant d'excitation
Traitements électriques par la chaleur
Techniques spéciales (p.ex. TENS)
 - **Ultrasonothérapie**
Photothérapie
Ultra-violets
Infrarouges
 - **Hydrothérapie et thermothérapie**
Bains avec ou sans adjuvants
Massage subaquatique
Jets et douches
Compresses et enveloppements
Rouleau chaud
 - **Tractions**
 - **Massage**
Massage classique
Massage du tissu conjonctif
- Indications, risques et contre-indications des traitements physiques
- Choix et dosage de la (des) technique(s) en fonction du résultat et de l'état actuel du patient; établissement et justification d'un programme thérapeutique
- Description des réactions attendues, évaluation des réactions observées et adaptation de la suite du traitement
- Utilisation correcte des moyens techniques, notions sur leur construction et leur fonctionnement

5. Techniques

5.1 Facilitation neuromusculaire proprioceptive (PNF)

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'indiquer et de démontrer les cinèses de base et les techniques de facilitation par stimulation périphérique incluant les organes sensoriels supérieurs,
- d'adapter les techniques choisies à l'état du patient.

Matière:

- Modèles de base PNF: extrémités
 tête
 tronc
- Techniques spéciales
- Apprentissage de la marche
- Travail au tapis



5.2 Thérapie manuelle (I et II)

Objectif général:

L'élève sera capable

- de citer les lois biomécaniques régissant les fonctions des articulations et de la musculature,
- de pratiquer un examen, d'interpréter les résultats et de choisir les techniques de traitement adéquates,
- d'exécuter et d'adapter correctement des techniques de traitement,
- d'énumérer les contre-indications.

Matière:

- Biomécanique de l'appareil locomoteur
- Principes de l'examen, en particulier de la mobilité articulaire, de la douleur, de l'état et de la réaction des tissus mous, de la longueur musculaire, de la tonicité, de la force et de son utilisation ainsi que de la coordination
- Règles de traitement / le traitement d'essai
- Les techniques de traitement:
 - La traction et les mouvements articulaires en translation, dans le but de traiter la douleur, de conserver et d'améliorer la mobilité
 - L'étirement de la musculature tonique raccourcie et le renforcement de la musculature phasique affaiblie dans le but d'obtenir et de maintenir l'équilibre musculaire
 - L'automobilisation, l'étirement et le renforcement en tant que programme à la maison

5.3 Hydrokinésithérapie (I)

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'utiliser les propriétés physiques et les effets du milieu aquatique sur le corps humain,
- d'expliquer les réactions posturales normales de l'homme en milieu aquatique,
- de concevoir, d'instruire et d'adapter au cas particulier des exemples de traitement ou des séries d'exercices

Matière:

- Hydrodynamique: en particulier propriétés de l'eau immobile ou en mouvement tendant à faciliter ou à freiner un mouvement
- Réactions posturales normales en milieu aquatique
- Techniques de traitement



5.4 Suspensions et pouliothérapie (I)

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'expliquer le principe des suspensions,
- d'utiliser et de manipuler les appareils,
- d'indiquer les possibilités d'application et l'utilité thérapeutique.

Matière:

- Principes et possibilités de suspension
- Technique des mouvements isolés de levier, déplacements de pivot, mouvements contre-appuyants
- Stabilisation du pivot lors d'une mobilisation sans levage d'un levier
- Appareillage de suspension en tant que moyen de renforcement, d'extension, de relaxation et de coordination

6. Pathologie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de citer les notions fondamentales des processus de dégénérescence et des troubles métaboliques,
- de décrire les caractéristiques essentielles des inflammations,
- de présenter les causes, les différentes manifestations et les voies de diffusion des infections ainsi que les possibilités de défense de l'organisme,
- d'indiquer les éléments importants des réactions immunologiques,
- de décrire la nature et les caractéristiques des tumeurs les plus fréquentes,
- de définir les termes importants de la pathologie générale,
- de comprendre et de respecter les principes de l'hygiène personnelle et de l'hygiène hospitalière.

**Matière:**

- Processus de dégénérescence et troubles métaboliques
- Inflammations
- Microbiologie générale et épidémiologie
- Immunologie générale
- Bactériologie et virologie
- Etude des mycoses et des infections par les protozoaires
- Pathologie de la cellule et tumeurs
- Termes importants de la pathologie générale: Hypertrophie, hyperplasie, hypoplasie, atrophie, nécrose, infarctus et autres termes
- Hygiène
 - Mode de vie, bien-être et soins corporels
 - Mode de transmission des infections; mesures de protection
 - Hospitalisme
 - Méthodes de désinfection et de stérilisation, manipulation de matériel stérile

7. Chirurgie

7.1 Théorie

7.1.1 Chirurgie générale

(Thorax, abdomen, vaisseaux, brûlures, chirurgie plastique et reconstructive)

Objectif général:

L'élève sera capable

- de décrire les problèmes généraux, les mesures, les procédés, les états, les manifestations, les processus, les réactions et leurs effets subséquents aux blessures et aux interventions chirurgicales,
- d'indiquer les moyens, les indications et les intentions thérapeutiques de la chirurgie générale,
- de décrire la prévention et le traitement des complications post-traumatiques et post-opératoires.

Matière:

- Généralités
 - Anesthésie et traitement de la douleur
 - Les plaies: traitement et guérison
 - Infection et septicémie
 - Hémorragies et choc
 - Problèmes posés par un polytraumatisé
- Blessures et opérations
 - Thorax, abdomen et vaisseaux



- Brûlures
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Complications pré-opératoires, post-opératoires et post-traumatiques
 - Insuffisance respiratoire
 - Thrombose et embolie
 - Séquelles de l'immobilisation et autres lésions secondaires

7.1.2 Appareil locomoteur

Objectif général:

L'élève sera capable

- de classer les fractures, les luxations, les déchirures tendineuses, musculaires et ligamentaires, les lésions neurologiques, selon le type, la localisation et la gravité et de décrire leurs conséquences,
- d'énumérer les avantages et les inconvénients du traitement chirurgical et conservateur des lésions de l'appareil locomoteur,
- de citer les complications liées à la guérison d'une fracture et d'indiquer les mesures préventives et thérapeutiques adéquates,
- de connaître les directives concernant la mise en charge des fractures et des autres lésions traitées,
- de décrire les problèmes fonctionnels et l'appareillage des amputés.

Matière:

Fractures et luxations

- Du membre inférieur et supérieur; du bassin; de la colonne vertébrale; du thorax; de la ceinture scapulaire; de la tête
- Traitement conservateur et chirurgical des lésions de l'appareil locomoteur: avantages et inconvénients
- Complications liées à la guérison d'une fracture: instabilité; infection; retard de consolidation; pseudarthrose; syndromes neurodystrophiques
- Déchirures tendineuses, musculaires et ligamentaires, lésions neurologiques
- Amputations et prothèses

7.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'expliquer les effets, d'exécuter et d'adapter le positionnement et le traitement de physiothérapie respiratoire pré- et post-opératoire,
- de citer les objectifs du traitement des séquelles de blessures et de la chirurgie de l'appareil locomoteur,
- d'établir le bilan, de programmer et d'exécuter le traitement individuel des lésions fonctionnelles subséquentes à des états post-traumatiques et opératoires,
- d'appliquer dans le traitement des fractures et des autres lésions les directives concernant la mise en charge.

**Matière:**

- Traitement respiratoire, positionnement, contention manuelle et appareils d'assistance respiratoire
- Traitement des luxations et des fractures avec et sans ostéosynthèse
 - Membres inférieurs et bassin
 - Membres supérieurs, ceinture scapulaire et thorax
 - Colonne vertébrale
 - Tête
- Traitement post-opératoire des déchirures tendineuses, musculaires et ligamentaires
- Traitement après des interventions pratiquées sur des vaisseaux
- Traitement des amputés avec et sans prothèses
- Traitement des brûlés
- Traitement des syndromes de décalcification et neurodystrophiques

8. Obstétrique / Gynécologie

8.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de décrire les fonctions normales et les régulations centrales pendant le cycle menstruel, la grossesse, la naissance et la période post-natale,
- de citer les causes, les symptômes et la thérapie de certains troubles et affections.

Matière:

- Obstétrique
 - Conception, grossesse (normale et pathologique) ainsi que incompatibilité rhésus
 - Naissance normale et pathologique
 - Post-partum
- Gynécologie
 - Développement sexuel
 - Cycle menstruel
 - Contraception et stérilisation
 - Ménopause
 - Maladies inflammatoires et infectieuses
 - Tumeurs
 - Pathologie mammaire et diagnostic
 - Troubles fonctionnels



8.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'enseigner la gymnastique pré- et post-natale,
- d'indiquer les exercices à faire en cas d'insuffisance du plancher pelvien,
- d'indiquer les lésions résultant d'une mammectomie et d'énumérer les exercices et les mesures appropriées en vue de leur traitement,
- de prendre les mesures appropriées en cas de mastite et d'annexite,
- de décrire et d'exécuter le traitement en cas de troubles menstruels.

Matière:

- Gymnastique pré- et post-natale
- Techniques de relaxation
- Exercices visant à raffermir la musculature du plancher pelvien
- Traitement des troubles fonctionnels après des mammectomies et instruction des patientes en vue de leur réadaptation
- Mesures en cas de mastite et d'annexite
- Traitements en cas de troubles menstruels

9. Médecine interne

9.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de décrire les causes, les symptômes, l'évolution et la thérapie de tableaux cliniques bien définis,
- d'expliquer les méthodes d'examens courantes,
- de décrire les signes externes des états qui mettent la vie en danger.

Matière:

- Maladies, moyens diagnostiques, possibilités thérapeutiques et états mettant la vie en danger
 - Coeur, appareil circulatoire et circulation lymphatique
 - Sang
 - Appareil respiratoire
 - Appareil digestif
 - Métabolisme
 - Glandes endocriniennes
 - Reins et voies urinaires



9.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'établir des plans de traitement pour les patients atteints d'affections cardio-vasculaires, d'œdèmes lymphatiques, de troubles du métabolisme et des fonctions de l'appareil digestif.

Matière:

- Affections cardio-vasculaires
 - Mobilisation précoce et entraînement après un infarctus
 - Troubles cardio-vasculaires fonctionnels
 - Traitement des troubles veineux et artériels des vaisseaux périphériques
- Oedèmes lymphatiques
- Troubles du métabolisme
 - Adiposité
 - Diabète
- Troubles des fonctions de l'appareil digestif

10. Neurologie et Neurochirurgie

10.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de citer les affections et lésions organiques et fonctionnelles du système nerveux central, en particulier celles qui provoquent des troubles sensorimoteurs, ainsi que des lésions musculaires,
- de décrire les causes, les symptômes, l'évolution et le traitement conservateur de ces affections et lésions,
- d'indiquer les méthodes d'investigation les plus courantes,
- de désigner les indications, les buts et les possibilités du traitement chirurgical des affections et lésions au niveau du système nerveux central et périphérique.

Matière:

- Affections et lésions du système nerveux central et périphérique
 - Déficiences et malformations congénitales
 - Troubles de la perception
 - Syndromes de la douleur
 - Affections et lésions cérébrales, médullaires et musculaires



- Les méthodes d'investigations cliniques et au moyen d'appareils (les plus courantes)
- Indications et possibilités de traitement conservateur et chirurgical

10.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- de reconnaître et de décrire les dysfonctions caractéristiques dues à des affections du système nerveux central et périphérique
- de formuler les buts du traitement sur la base des symptômes et bilans, d'établir un plan de traitement et d'adapter l'un et l'autre aux réactions et besoins du patient,
- d'expliquer le concept de Bobath, de justifier et de démontrer les techniques y relatives,
- d'indiquer les caractères communs et les différences avec d'autres concepts de traitement des troubles moteurs du système central, fondés sur la neurophysiologie,
- de fournir des indications sur le traitement des troubles de la perception les plus graves.

Matière:

- Développement du mécanisme normal de réaction et d'attitude et formes du mécanisme anormal de réaction et d'attitude
- Principes généraux de traitement des troubles fonctionnels de la perception, sensorimoteurs et autres, lors de
 - parésies centrales, en tenant compte des performances corticales,
 - troubles hypo- et hypercinétiques ainsi qu'hypo- et hypertoniques,
 - affections démyélinisantes, lésions posttraumatiques et états postopératoires,
 - syndromes spinaux, y compris troubles sphinctériens neurogènes,
 - lésions nerveuses radiculaires et périphériques,
 - neuropathies et myopathies
- Principes et techniques du traitement des troubles moteurs cérébraux selon le concept de Bobath



11. Orthopédie

11.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de décrire les caractéristiques des malformations congénitales, des déformations et des maladies orthopédiques de l'appareil locomoteur,
- d'expliquer des problèmes biomécaniques spécifiques,
- d'expliquer les méthodes de mesure couramment utilisées pour effectuer un bilan,
- d'indiquer les méthodes, les objectifs et les risques du traitement conservateur et chirurgical.

Matière:

- Maladies et malformations orthopédiques
 - de la colonne vertébrale, du thorax et des extrémités
 - de la ceinture scapulaire et pelvienne
- Problèmes de biomécanique
- Techniques de mesures utilisées pour les bilans
- Méthodes thérapeutiques conservatrices et chirurgicales

11.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- de citer des méthodes physiothérapeutiques applicables en cas de malformations, de déformations et de maladies orthopédiques traitées chirurgicalement ou non et de justifier leur efficacité,
- d'exécuter et d'évaluer les mesures et les bilans couramment pratiqués,
- de concevoir des modèles de traitement et des séries d'exercices et de les adapter au cas particulier,
- d'élaborer les buts du traitement.

Matière:

- Colonne vertébrale et thorax: traitement conservateur et chirurgical
 - Déviations et déformations posturales dans les 3 plans y compris la scoliose du nouveau-né et torticolis congénital
- Articulations des hanches et bassin: traitement conservateur et chirurgical
 - Défauts d'angulation; malformations; déformations; maladies
 - Endoprothèses
- Différences dans la longueur des membres inférieurs
 - Correction conservatrice
 - Correction chirurgicale



- Articulations du genou: traitement conservateur et chirurgical
 - Maladies; déviations des axes; instabilités ligamentaires
 - Endoprothèses
- Pied: traitement conservateur et chirurgical
 - Déformations congénitales et acquises du pied; instabilités ligamentaires
- Ceinture scapulaire: traitement conservateur et chirurgical
- Techniques utilisées pour les mesures et les bilans

12. Pédiatrie

12.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de décrire les étapes essentielles du développement physique et psychique normal de la naissance à l'âge adulte,
- d'expliquer les comportements et les situations de la vie de l'être humain en développement,
- de décrire les causes, les symptômes, l'évolution et le traitement d'affections bien définies et de malformations congénitales,
- de décrire son propre comportement en cas de maladies infectieuses et d'expliquer l'importance d'une alimentation adéquate.

Matière:

- Nouveau-né, nourrisson, petit enfant, enfant et adolescent
- L'enfant malade
- L'enfant à l'hôpital
- Mauvais traitements des enfants et accidents

Affections et malformations:

- Lésions pré- et périnatales
- Génétique et malformations congénitales
- Maladies pulmonaires et fibrose kystique



- Arthrites et polyarthrites juvéniles chroniques
- Parésie cérébrale infantile et convulsions hyperthermiques
- Maladies neurologiques congénitales
- Troubles psychomoteurs
- Malformations cardiaques congénitales
- Leucémie et hémophilie
- Dysfonction thyroïdienne
- Syndrome néphrétique
- Maladies du nourrisson, alimentation du nourrisson en général et en cas de maladies
- Maladies dites infantiles et infections des voies respiratoires supérieures

12.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- de provoquer et d'enseigner des mouvements spécifiques, propres au comportement du petit enfant et de l'enfant,
- d'établir des plans de traitement adaptés aux maladies et malformations de la première enfance et de l'enfance,
- de citer et de reconnaître des signes typiques d'un trouble moteur cérébral du nourrisson.

Matière:

- Traitements en cas de
 - Myéломéningocèle
 - Parésie périnatale du plexus brachial
 - Maladies orthopédiques et torticolis
 - Mucoviscidose
 - Hémarthrose hémophilique
- Problèmes généraux
 - Contractures, parésies et autres troubles de la motricité et leurs mécanismes compensatoires typiques
 - Assistance par des moyens auxiliaires
- Attitude envers le nourrisson et l'enfant
- Introduction au domaine des troubles moteurs cérébraux



13. Psychiatrie

13.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de classer les maladies psychiques,
- d'établir les relations existant entre les caractéristiques d'un comportement et des maladies et des troubles donnés,
- de décrire les causes, l'évolution et la thérapie des maladies,
- de vaincre ses propres angoisses devant le malade psychique et de s'occuper de lui de façon adéquate.

Matière:

- Psychoses organiques
 - Affections psychogériatriques
 - Syndrome psychoorganique
 - Syndrome psychoorganique aigu par atteinte diffuse
- Oligophrénies
- Psychoses endogènes
 - Schizophrénie
 - Dépressions endogènes
 - Psychoses maniaco-dépressives
- Toxicomanie
- Psychopathies
- Névroses
- Affections psychosomatiques

13.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'adapter les procédés physiothérapeutiques au comportement des malades psychiques,
- de ressentir l'influence du mouvement sur le psychisme,
- de tirer des conclusions pour son propre comportement à partir des formes de comportement des patients,
- d'exposer l'importance de la collaboration avec d'autres groupes professionnels qui assistent les malades.

Matière:

- Fondements de la gymnastique de groupe: engins, musique, rythme et rencontre avec les autres
- Méthodes kinésithérapeutiques et sport
- Effets de contacts manuels, p.ex. en cas de massage
- Effets de son propre comportement sur les patients
- Disponibilité à fournir des informations et devoir d'informer lors des rapports et discussions au sein de l'équipe



14. Rhumatologie

14.1 Théorie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de décrire les causes, les symptômes et l'évolution des affections rhumatismales,
- d'indiquer les examens les plus importants pour l'établissement du diagnostic différentiel,
- de donner des renseignements sur la planification globale du traitement.

Matière:

Examens spécifiques et aperçu du traitement médicamenteux de

- Arthropathies
- Périarthropathies
- Rhumatisme des parties molles
- Collagénose
- Ostéoporose et ostéomalacie
- Arthropathies en cas de troubles du métabolisme
- Maladies rhumatoïdes para-infectieuses et réactives

14.2 Enseignement pratique et technique

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'instruire l'épargne articulaire,
- de choisir les mesures thérapeutiques appropriées pour traiter les états douloureux et les troubles locomoteurs,
- d'établir des programmes de traitement modèles et de les adapter au cas particulier,
- d'apprécier l'effet du traitement et de tirer des conclusions pour le traitement.

Matière:

Bilan et traitement en cas de

- Polyarthrites chroniques
- Autres arthrites
- Arthroses
- Affections de la colonne vertébrale/exercices du dos
- Périarthropathies
- Ostéoporose et ostéomalacie
- Douleurs rhumatismales des parties molles
- Hémarthrose



15. Thérapie respiratoire

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'observer sur elle-même et sur les autres l'attitude respiratoire et les mouvements respiratoires normaux,
- de décrire et de reconnaître les formes et les cinèses respiratoires pathologiques,
- de citer les méthodes d'examen les plus importantes,
- de provoquer la mobilisation des sécrétions et l'expectoration par des mesures actives et passives, ou à l'aide d'appareils et d'adapter ces traitements aux différents états respiratoires,
- de pratiquer des formes de kinésithérapie active et passive et des techniques spéciales pour améliorer la fonction respiratoire en tenant compte de la posture.

Matière:

- Posture, mouvements respiratoires, attitudes normales et pathologiques
- Bilans et méthodes d'examen
- Mesures permettant la mobilisation et l'expectoration de sécrétions
 - Postures de drainage
 - Techniques manuelles de percussion et de vibration
 - Techniques de toux
 - Appareils

- Techniques de stimulation pour améliorer la ventilation
 - Stimulations manuelles percutanées
 - Étirements
 - Mouvements assistés et dirigés au thorax
- Techniques posturales et mobilisatrices
 - Mobilisation du thorax et de la colonne vertébrale
 - Positions d'étirement
 - Entraînement de la résistance et de l'endurance
- Appareils d'assistance respiratoire
- Rééducation respiratoire
- Techniques de relaxation



16. Gériatrie

Objectif général:

L'élève sera capable

- de présenter les particularités physiologiques et pathologiques de la personne âgée,
- de souligner les différences existant entre la réhabilitation de patients âgés et celle de patients jeunes et de citer les dangers de l'immobilisation,
- de justifier la prévention et la conservation en tant qu'objectif du traitement.

Matière:

- Démographie et sociologie de la vieillesse
- Modification du comportement sur les plans psychologique, cognitif, sentimental, social et physique
- Dégénérescence de l'organisme et ses effets, difficultés de communication
- Syndrome d'immobilisation
- Multimorbidité
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire et conservation de la santé
- Processus thérapeutique de soins
- Entraînement physique et réhabilitation psycho-sociale

17. Ergothérapie

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'exposer les champs d'application et les indications de l'ergothérapie,
- d'énumérer les principes et les moyens à disposition de l'ergothérapie,
- de différencier l'ergothérapie de la physiothérapie et de montrer l'importance de la collaboration entre ces deux disciplines.

Matière:

- Champs d'application de l'ergothérapie
 - Entraînement à l'indépendance
 - Thérapie fonctionnelle, occupationnelle et du comportement
 - Moyens auxiliaires
 - Evaluation à domicile
- Indications



18. Questions professionnelles et juridiques

Objectif général:

L'élève sera capable

- d'expliquer les bases éthiques de sa profession, la signification de son comportement envers les patients, ses collègues et ses supérieurs hiérarchiques,
- de décrire l'organisation de la santé publique et la position de la physiothérapie et des professions qui lui sont proches,
- d'expliquer la signification de la collaboration avec des membres des professions médicales et sociales,
- d'expliquer ses droits et obligations dans l'exercice de sa profession.

Matière:

- Le patient considéré sur les plans éthique et juridique, en particulier le secret professionnel et le secret de fonction
- La signification d'un comportement professionnel correct pour les patients
- La structure de la santé publique, en particulier
 - Le rôle de la physiothérapie en général
 - La position des physiothérapeutes dans un établissement hospitalier ou un cabinet privé
 - Les organisations et associations professionnelles

- L'organisation et le droit des assurances
- La collaboration avec d'autres groupes professionnels de la santé publique et du domaine social
- La situation juridique des physiothérapeutes, le droit du travail, la protection du travailleur, les éléments de base du CCS, du CO, du CPS et de la RC
- La formation continue et le perfectionnement professionnel (formation complémentaire)



19. Croix-Rouge

Objectif général:

L'élève connaîtra

- le but et l'organisation de la Croix-Rouge,
- la signification et l'application des Principes Croix-Rouge et des Conventions de Genève.

Matière:

- L'origine de la Croix-Rouge
- Le Comité international de la Croix-Rouge
- Les Conventions de Genève, l'emblème de la Croix-Rouge
- Les sept principes de la Croix-Rouge
- Les Sociétés nationales et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge
- La structure, l'organisation et les tâches de la Croix-Rouge suisse (CRS)

20. Service sanitaire coordonné (SSC)

Objectif général:

L'élève sera en mesure

- d'expliquer le but et le concept du SSC,
- de contribuer à l'assistance des patients en cas de catastrophe ou de guerre.

Matière:

- But et concept de base du SSC
- Possibilités d'engagement dans le SSC, droits et obligations
- Tâches et comportement personnel en cas de catastrophe ou de guerre
- Tâches du personnel hospitalier en cas de catastrophe ou de guerre

Révision du 29 mai 2001

La Direction de la CRS décide la révision des chiffres 2 et 4 des Prescriptions de la Croix-Rouge suisse pour la formation des physiothérapeutes (PHY) du 20 juin 1990:

2. Durée de la formation

La formation dure 4 ans.

Une année de formation comprend au moins 44 semaines de 35 heures en moyenne.

En cas d'introduction de filières Haute Ecole Spécialisée (HES) comportant une formation professionnelle intégrée, la durée de la formation est à adapter en conséquence.

4. Conditions d'admission

¹ Sont admis à la formation de niveau diplôme dans une école supérieure spécialisée, les candidates et candidats ayant terminé une formation de niveau secondaire II validée par un titre.

² Les candidates et candidats doivent justifier d'une formation générale suffisante pour la formation choisie et de connaissances de base dans les branches scientifiques.

³ Les écoles supérieures spécialisées peuvent organiser des examens afin d'évaluer les aptitudes des candidates et candidats ainsi que leurs connaissances mentionnées au paragraphe 2.

⁴ La CRS peut, dans des cas particuliers dûment motivés et sur demande de l'école, accorder des exceptions concernant l'admission de certains apprenants, à condition toutefois que ceux-ci puissent tout de même atteindre les objectifs de formation.

⁵ La personne qui, suite à une formation dans une profession de la santé ou à une formation du secondaire II dans un champ professionnel voisin d'une telle profession, prouve qu'elle dispose des connaissances et aptitudes requises, peut être dispensée par l'école supérieure spécialisée de certains éléments de formation et de certains examens intermédiaires. Avec l'accord de la CRS, il est aussi possible de raccourcir la durée de formation pour des groupes importants de candidates et candidats disposant des connaissances préalables correspondantes.

4.1 Adaptation de la pratique d'admission

Les écoles sont tenues d'adapter leur pratique d'admission dans un délai de huit ans au plus tard après l'entrée en vigueur des conditions révisées.

Mise en vigueur

Le délégué à la formation professionnelle fixe la date de l'entrée en vigueur des prescriptions révisées.

Berne, le 29 mai 2001

Croix-Rouge suisse
Le directeur a.i

Le délégué à la formation professionnelle

Jakob Roost

Johannes Flury

Approuvé par le comité directeur de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires le 21 juin 2001

Les prescriptions révisées entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Wabern, le 31 août 2001

Le délégué à la formation professionnelle